

# Note des IEN lettres et histoire-géographie sur l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel

La présente note a pour objectif d'informer les examinateurs sur la nature de l'épreuve orale de contrôle définie dans le **BO n°18 du 6 mai 2010** et sur les modalités de sa mise en œuvre dans l'académie de Créteil. Le respect de ces dispositions est essentiel pour assurer un traitement équitable des candidats.

## I- Cadre général de l'épreuve de contrôle

*L'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel issue de l'arrêté du 18 février 2010 consiste en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée également de 15 minutes. (...)*

**Il appartient aux examinateurs d'élaborer les sujets qui seront tirés au sort.**

**Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve.**

### **Première partie de l'épreuve**

*L'une des interrogations porte sur les connaissances et compétences évaluées dans l'épreuve E1 du règlement d'examen, sur la base du sujet tiré au sort par le candidat. Elle est menée par un enseignant de mathématiques et sciences physiques ou un enseignant de la spécialité concernée. (...)*

### **Deuxième partie de l'épreuve**

*L'autre interrogation porte sur les connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5 (français et histoire-géographie) du règlement d'examen. Elle est menée par un enseignant de français et histoire-géographie (...).*

## II- Présentation de la deuxième partie de l'épreuve

### **1. Principes**

L'examineur invite le candidat à tirer au sort un sujet de français, d'histoire ou de géographie.

*Il convient de veiller à établir, d'une part, un équilibre entre le nombre de sujets de français et celui d'histoire-géographie et, d'autre part, à respecter un équilibre entre ces deux dernières disciplines.*

**En français**, le libellé du sujet invite le candidat à présenter une lecture d'œuvre intégrale ou un groupement de textes choisis parmi ceux étudiés pendant l'année de terminale. Les candidats n'ayant pas suivi la formation de terminale, en particulier ceux se présentant à l'examen au titre de l'expérience professionnelle, présentent une œuvre littéraire ou cinématographique qui les a particulièrement intéressés.

*Le libellé est ainsi rédigé : « Après avoir présenté une œuvre/un groupement de textes le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. »*

*Le candidat s'exprime d'abord de façon autonome (exposé).*

*L'examineur engage ensuite un dialogue avec le candidat, soit en poursuivant sur le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion à l'ensemble du programme de l'année de terminale (cf. BO spécial n° 2 du 19 février 2009).*

**En histoire-géographie**, le sujet porte sur le programme de terminale d'histoire ou de géographie (BO n°42 du 14 novembre 2013). **L'interrogation ne porte pas sur l'éducation civique.**

Le sujet peut consister en un commentaire simple d'un document fourni par l'examineur (texte court, image, graphique, carte thématique, etc.) qui porte sur un des sujets d'étude du programme. En l'absence de document, le sujet consiste en une question assez large portant sur un des sujets d'étude du programme.

Dans les deux cas, le candidat présente un exposé, suivi d'un échange avec l'examineur qui peut, le cas échéant, élargir le questionnement à d'autres parties du programme.

Pour attribuer la note (sur 10), l'examineur se réfère aux critères d'évaluation définis dans la grille 2 (cf. annexe).

## 2. Déroulement de l'épreuve

❖ Pour l'examineur de français et histoire-géographie, le passage des candidats s'opère de la manière suivante :

1	Le candidat B se présente devant l'examineur		
2	Vérification de la convocation et de l'identité		
3	Rappel des modalités de l'épreuve, pour informer ou rassurer le candidat		
4	Tirage au sort du sujet (un seul tirage au sort est proposé au candidat)		
5	Remise du sujet		
6	Envoi en préparation du candidat B. Des feuilles de brouillon sont mises à sa disposition		
6 bis	15 mn	Appel et interrogation du candidat précédent A (étapes 7 à 9)	
6 ter			Le candidat C se présente devant l'examineur (étapes 1 à 6)
7	Appel du candidat B et interrogation		
8	Fin de l'entretien (récupérer le sujet donné au candidat)		
9	Grille d'évaluation à remplir		

❖ L'examineur, qui interroge seul, peut faire passer jusqu'à 18 candidats dans une journée.

❖ La durée de l'interrogation est fixée de manière globale (15 mn) **sans indication de durée entre la partie exposé et la partie dialogue**. Cette répartition est laissée à l'appréciation de l'interrogateur, tout comme la possibilité d'élargir la réflexion.

Il est important de **ne pas dépasser le temps prévu pour l'interrogation** afin d'éviter les recours.

❖ À la fin de l'interrogation :

- Remplir la grille d'évaluation (cf. annexe) qui est fournie par le centre d'examen.

- La note n'est pas communiquée au candidat ; on évite de donner des indications ou commentaires qui peuvent être mal interprétés.

### 3. Préparation des sujets par l'examineur

Chaque interrogateur vient avec ses propres sujets. Il convient de prévoir :

- pour le tirage au sort, 20 papiers correspondant à 20 sujets possibles (5 sujets de français « œuvre intégrale » + 5 sujets de français « groupement de textes » + 5 sujets d'histoire + 5 sujets de géographie), numérotés ainsi :

F1 à F5	Français œuvre intégrale
F6 à F10	Français groupement de textes
H1 à H5	Histoire (avec document <b>et</b> sans document)
G1 à G5	Géographie (avec document <b>et</b> sans document)

- Pour l'histoire-géographie, 2 jeux de sujets dans des chemises, sous pochette plastique si possible (préparation et interrogation). Le sujet correspondant au papier tiré au sort est remis au candidat pour le temps de préparation et d'interrogation ; il est donc obligatoirement reproduit sur une feuille avec son libellé complet (pas de manuel).

### III- Points d'attention du côté du français

❖ Les sujets :

- Les sujets F1 à F5 sont tous libellés de la manière suivante : « Après avoir présenté une œuvre le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. »

- Les sujets F6 à F10 sont tous libellés ainsi : « Après avoir présenté un groupement de textes le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. »

❖ Préparation de l'interrogation :

Le candidat présente l'œuvre (littéraire ou cinématographie) **de son choix** ou le groupement de textes **de son choix**. Il ne fournit aucune liste, aucun texte, aucun livre, aucun document.

❖ Déroulement et évaluation de l'interrogation :

L'examineur écoute la présentation de l'œuvre ou du groupement de textes produite par le candidat puis l'amène à préciser ou compléter son exposé ; il utilise les critères d'évaluation proposés dans la circulaire (cf. annexe).

❖ Attentes de l'examineur :

Qu'il connaisse ou non l'œuvre ou les supports présentés, l'examineur en tant qu'enseignant de français est à même d'évaluer :

- **la qualité du discours tenu** par le candidat tant du point de vue de la **précision** et de l'**organisation** de l'exposé que des **compétences et connaissances disciplinaires** attendues qui sont liées à l'objet d'étude de Terminale dans lequel s'inscrit l'œuvre ou le groupement de textes. Par exemple, le candidat sait conduire son propos dans l'optique des interrogations qui accompagnent l'objet d'étude, l'inscrire dans l'œuvre, le contexte de production, le champ littéraire de l'objet d'étude, mesurer sa résonance avec d'autres œuvres (littéraires, cinématographiques, artistiques), justifier des modalités d'écriture, expliquer l'effet produit sur le lecteur / spectateur, employer un lexique disciplinaire adapté ;

- **la qualité d'écoute et de participation à l'échange** du candidat. Le candidat s'inscrit dans un échange avec l'examineur, il sait revenir sur son propos pour le nuancer, le préciser ;

- **la correction de l'expression orale.**

❖ **Critères d'évaluation :**

- exposé structuré développant une prise de position du candidat ;
- justification du propos à partir des connaissances disciplinaires en lien avec l'objet d'étude ;
- écoute, réactivité, fluidité et correction de l'expression orale.

#### **IV- Points d'attention du côté de l'histoire-géographie**

❖ En histoire comme en géographie, pour 5 sujets, on doit avoir une répartition équitable entre les deux types de sujet (soit 3 sujets avec document et 2 sujets avec question large, soit 2 sujets avec document et 3 sujets avec question large).

❖ Pour tout sujet proposé, l'interrogateur définit au préalable ses attentes et ses exigences, qui doivent s'inscrire dans **un cadre raisonnable** compte tenu de la durée de l'épreuve.

❖ Pour les sujets « **commentaire simple de document** » :

- Un document à commenter doit offrir la possibilité au candidat de montrer ses connaissances et avoir suffisamment d'épaisseur pour permettre d'aborder une question de manière large et pas seulement selon un angle restreint : le document n'est pas qu'une accroche, c'est la matière de l'exposé ;
- Un seul document est proposé et non 2 documents (pas de a + b, comparaison, mise en relation) ;
- Le document est authentique (pas de « discours sur », pas de page de manuel), il comporte un titre et les sources sont mentionnées : date, auteur, etc. (le manuel n'est pas une source, sauf éventuellement pour les cartes) ;
- Le document est en couleur si nécessaire (carte, affiche, etc.) ;
- Le document est accompagné de la référence au sujet d'étude ;
- Le document n'est pas accompagné de questions ;
- La liste des documents qui correspondent à ces exigences n'est pas étendue. À titre d'exemple, on peut citer : pour *L'idée d'Europe au XX<sup>e</sup> siècle*, un extrait de la déclaration du 9 mai 1950 ; pour *La France dans l'UE et dans le monde*, la carte de l'évolution de la population entre 1999 et 2009 du manuel Belin (éd. 2011, p. 214).

❖ Comme pour les sujets « commentaire de document », **tout est affaire d'échelle** pour les sujets « **question assez large** » : l'intitulé *Les États-Unis et le monde (1917-1989)* est trop large, celui *Les États-Unis et le Vietnam* est trop pointu. À titre d'exemple, on peut citer : en histoire, *Les États-Unis dans la guerre froide* ; en géographie, *La France est-elle une puissance mondiale ?*.

❖ **Critères d'évaluation :**

- Une pensée structurée, réactive et une tentative de raisonnement ;
- L'utilisation des démarches propres à l'histoire-géographie (raisonnement, illustration par des exemples, périodisation, comparaison, caractérisation, approche multi scalaire etc.) ;
- Les « connaissances minimales en termes de repères ou de notions » s'apprécient en situation ; on peut demander une définition ou une date pour développer le sujet mais pas une liste de dates ou de définitions non contextualisées.

❖ **Rappel :** on peut élargir l'interrogation à d'autres parties du programme si le candidat est « sec » sur un sujet mais on reste obligatoirement dans la même valence (français ou histoire ou géographie).

**Annexe**  
**(BO n°18 du 6 mai 2010)**

**Grille 2**

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>	Académie de :				
<b>Spécialité :</b>	Centre d'examen :				
<b>Épreuve de contrôle : partie</b>	Session :				
<b>portant sur les connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5</b>	Date de l'épreuve :				
Durée 15 min					
Nom du candidat :	N°				
<b>Français</b>					
<b>Sujet :</b>					
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	TI <sup>(1)</sup>	I	S	TS	
Qualité de précision et d'organisation dans la présentation faite par le candidat					/4
Qualité d'écoute et de participation à l'échange					/3
Correction de l'expression orale					/3
<b>Note sur 10</b>					<b>/10</b>
<b><u>Ou histoire ou géographie</u></b>					
<b>Sujet :</b>					
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	TI <sup>(1)</sup>	I	S	TS	
Maîtrise des connaissances minimales en termes de repères ou de notions (historiques ou géographiques)					/5
Capacité du candidat à s'exprimer de manière claire et à présenter son propos de façon organisée					/5
<b>Note sur 10</b>					<b>/10</b>
<b>Appréciation portée par l'examinateur :</b>	<b>Nom et signature de l'examinateur :</b>				

(1)TI = très insuffisant - I = insuffisant - S = satisfaisant - TS = très satisfaisant